

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, **MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES/MMA IARD** représenté par **Jean-François BELLET** du Cabinet **S.A.G.A**, BP 54 – 69922 OULLINS CEDEX- France, certifions que :

COUTURIEUX MARTIN
GUIDE SPELEO ARDECHE
529 Vieille Route de Lagorce
07150 VALLON PONT D'ARC

Est assuré(é) pour les risques de Responsabilité civile professionnelle par police n°113 414 898 souscrit par le **S.N.P.S.C**, place de l'hôtel de ville 26420 LA CHAPELLE EN VERCORS, et découlant de l'exercice des activités définies au contrat à savoir :

- Spéléologie (y compris spéléologie glacière), canyoning, Via ferrata, toutes techniques d'évolution sur cordes ou sur câbles (tyrolienne, parcours en hauteur...) à l'exclusion de toute activité non encadrée.
- Toute action de formation théorique et pratique aux techniques d'évolution sur cordes, y compris pour la formation des cordistes, à l'exclusion des travaux d'accès difficiles réalisés.
- VTT, randonnées pédestres, Raquette à neige, escalade, canoës, kayak, Rafting et disciplines associées, course d'orientation, activité physique d'entretien et gymnastique (sous réserve d'être titulaire d'un diplôme complémentaire et d'en avoir informé le syndicat)


Période de garantie : Du 14/01/2020 Au 31.12.2020 (sous réserve du paiement de la prime)

Les garanties (voir tableau au verso) accordées s'appliquent selon l'effectif déclaré:

- Indépendant (1 adhérent seul)
 - Indépendant (ou société) avec 1 salarié.
 - Indépendant (ou société) avec 2 salariés.
 - Indépendant (ou société) avec 3 salariés.
 - Option individuelle accident, durée de versement : 100 j 200 j 300 j
- M
- M

Cette assurance est conforme aux dispositions prévues par l'article L 321-7 du Code du Sport et l'article 6 du Décret n° 93-392 et prévoit que les participants aux activités sont également assurés pour les dommages causés aux tiers (Responsabilité Civile)

La présente attestation ne peut engager La Mutuelle du Mans Assurances IARD/MMA IARD SA en dehors des limites précisées par les clauses du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit
A Oullins le : 

AM56 (25/11/2015) - Imp MMA Le Mans